

Défis éthiques dans le cadre des recherches sur des populations marginalisées, criminalisées et discriminées

Gwenola Ricordeau*

EHESS — UE4 : Histoire de la justice, des crimes et des peines

Séminaire animé par Marc Renneville et Sophie Victorien

Notes de séance rédigées à partir de l'intervention de Gwenola Ricordeau

Folan Cayo C. Kagné

25 novembre 2025

1 Introduction : positionnement et contexte institutionnel

Gwenola Ricordeau ancre ses questionnements éthiques et méthodologiques dans son propre parcours de recherche. Sociologue ayant soutenu sa thèse en 2005 sur les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération¹, elle a été professeure assistante puis associée en justice criminelle à California State University (Chico). Le département de justice criminelle, généralement plus progressiste que ceux de criminologie aux États-Unis, comptait deux abolitionnistes pénales lorsqu'elle y a pris son poste, ce qui constituait un environnement relativement favorable pour développer une recherche critique.

L'arrivée de Trump a changé profondément le paysage universitaire américain. Les universités sont désormais décrites par l'administration comme des ennemis, le savoir étant considéré comme une opinion parmi d'autres. Cette situation est d'autant plus compliquée dans les universités hors *Ivy League*, où les pressions politiques et économiques s'exercent plus directement. Les restrictions portent notamment sur des mots interdits dans l'enseignement et la recherche : des termes aussi ordinaires que « femme », « genre », « race », « noir », « latinos », ou « changement climatique » ne sont plus utilisables. Face à ce contexte qui remet en question la possibilité même de faire de la recherche critique, Ricordeau a démissionné en juillet dernier.

Son travail s'inscrit dans le courant de l'*abolitionnisme pénal* – projet politique visant la fin des prisons – et interroge systématiquement la *culture de la punition* (Brown, 2009), c'est-à-dire comment la culture populaire et les pratiques ordinaires témoignent de l'idéologie punitive. Ses recherches couvrent le genre et les sexualités en prison, les musées de la police, les films de prison, et plus récemment, la patrimonialisation des lieux d'enfermement.

L'intervention se propose de revenir sur son expérience en tant que chercheuse et sur les questionnements éthiques et méthodologiques qui traversent son parcours. Comment le fait d'avoir des proches incarcérés et l'engagement politique façonnent et ont façonné la dimension éthique et méthodologique de sa recherche ? Ceci étant à la fois questionné et tiraillé par l'expérience personnelle et l'engagement politique, deux grandes questions structurent sa réflexion : d'une part, la question de la participation, de la visibilité et de l'invisibilité des personnes concernées dans la recherche ; d'autre part, la question de la dimension politique de la recherche et de ses bénéficiaires.

*<https://gwenolaricordeau.com/>

1. Ricordeau (2005). *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération : solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Thèse de doctorat, Université Paris 4. <https://theses.fr/2005PA040238>

2 Parcours de recherche : de l'expérience personnelle à l'abolitionnisme

2.1 La thèse : déplacer la focale vers l'extérieur

La thèse de Ricordeau portait sur *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération : solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Cette recherche repose sur une sociologie participante et l'analyse de plus de 130 entretiens semi-directifs menés avec des personnes incarcérées, des proches de détenu.es et des ex-détenu.es, sur les thèmes de la famille, de l'intimité et de la sexualité. Les ajustements familiaux aux contraintes de l'incarcération varient pendant le parcours carcéral, selon le type de délit ou crime reproché et les ressources sociales et culturelles de l'individu et de son entourage. Les effets tangibles de l'enfermement sur l'intimité et la sexualité révèlent la fonction sociale de la prison et démentent la notion d'individualité des peines.

Cette recherche est née de son expérience personnelle d'avoir eu des proches incarcérés et de l'envie de déplacer la focale traditionnelle vers l'extérieur. L'idée centrale peut sembler ordinaire ou tautologique – que la prison affecte non seulement la personne enfermée mais aussi les proches, familles, voire communautés entières – mais cette dimension était largement absente de la littérature existante. Au moment où elle commence sa thèse, lorsque les gens parlent de la prison au global, on ne parle pas du tout des proches de détenus [de même pour les détenus eux-mêmes, également largement invisibilisés dans l'espace public]. Elle voyait aussi la thèse comme moyen de légitimer des reconnaissances, lui donnant accès à des espaces de parole et médiatiques auxquels elle n'aurait pas eu accès sans cette position académique.

L'évolution thématique de sa recherche illustre l'importance du terrain dans la construction des objets scientifiques. Au départ, elle n'était pas intéressée par la question de la sexualité, qui la gênait même. Elle raconte que à 25 ans, elle était gênée les premières fois que des hommes détenus abordaient ce point lors des entretiens. C'est donc le terrain qui a fait monter ce sujet et le spectre des questions de genre et de sexualité dans sa recherche, démontrant que les enquêtés peuvent orienter et enrichir les questionnements initiaux du chercheur.

Son travail a également produit une remise en question du focus traditionnel académique qui porte sur les personnes détenues, en particulier les hommes. Cela a permis de questionner les proches, principalement les femmes, et donc la dimension genrée des études carcérales. Car qui attend pour les visites, pour les parloirs, qui assure le soutien émotionnel ? Essentiellement des femmes. Il existait une grande distance entre son expérience personnelle et ce qu'elle pouvait lire sur la prison, où les femmes étaient largement absentes des analyses.

2.2 Publications et engagement abolitionniste

Le parcours de publication de Ricordeau témoigne des difficultés à faire reconnaître une perspective abolitionniste dans le champ académique français. En 2019, elle publie *Pour elles toutes : femmes contre la prison*, qui synthétise la manière dont on peut articuler perspective critique et abolitionniste avec le féminisme, en partant de l'idée qu'on a d'un côté des féministes punitivistes, et de l'autre un autre féminisme possible (Ricordeau, 2019).

En 2021, dans le contexte du Covid et des manifestations qui suivent la mort de George Floyd en 2020, paraît *1312 raisons d'abolir la police* (Ricordeau et al., 2023). Pour la première fois, on entend parler d'abolitionnistes dans les médias mainstream, et des slogans abolitionnistes comme la réduction et la coupure du financement de la police circulent dans le débat public.

La même année paraît *Crimes et peines : Penser l'abolitionnisme pénal avec Nils Christie, Louk Hulsman et Ruth Morris*, après une vingtaine de refus sur une quinzaine d'années. Elle souhaitait faire le livre qu'elle aurait aimé trouver quand elle s'est intéressée à l'abolitionnisme, le livre étant ainsi plutôt un travail de traduction et de synthèse de textes anglophones abolitionnistes pour les rendre accessibles au public francophone (Ricordeau, 2021). En 2024, elle co-publie *Brique par brique, mur par mur : Une histoire de l'abolitionnisme pénal* (Charbit et al.,

2024), et prépare pour février 2026 un ouvrage intitulé *Tant qu'il y aura des prisons*, qui essaie de démontrer systématiquement les justifications en faveur de l'existence des prisons.

Ces dernières années, son intérêt pour la patrimonialisation s'est développé, notamment au niveau pratique : tourisme pénitentiaire et musées de prisons. Cette question prolonge ses réflexions sur la culture de la punition et le *penal spectatorship*, c'est-à-dire les façons dont la société observe, consomme et normalise l'enfermement.

3 Visibilité et invisibilité : qui compte dans la recherche carcérale ?

3.1 Domination du champ par les chercheurs non-criminalisés

Il est important de rappeler que dans la criminologie et les études sur la prison, on s'est principalement concentré sur la vie des personnes incarcérées *de dedans*, plutôt que sur les coûts sociaux, les proches de personnes incarcérées, le coût social au global, en dehors de la détention. Cette focalisation n'est pas neutre : une grande partie de la recherche a été faite par des chercheurs qui n'ont jamais été criminalisés eux-mêmes, et qui peuvent avoir intérêt à maintenir cette domination du système et leur position d'expertise.

Certes, il existe des mouvements émergents qui tendent à recentrer les connaissances et savoirs de ceux qui ont été criminalisés, comme la *convict criminology* (criminologie des personnes incarcérées) ou la *thug criminology*, mais ils restent mineurs. De plus, selon Ricordeau, ces mouvements sont fondés principalement par des hommes qui se concentrent assez peu sur la question des proches de personnes incarcérées : femmes, compagnes, mères, proches. Quand on regarde qui fait ces recherches sur les proches de personnes incarcérées, on constate que ce sont principalement des femmes qui ont eu des proches hommes incarcérés.

Deux auteures méritent d'être citées dans ce contexte. Karina Biondi a produit une auto-ethnographie de ce que c'est d'avoir un proche incarcéré dans une prison brésilienne et du rapport au cartel (Biondi, 2016). Megan Sullivan, qui a grandi avec des parents incarcérés, développe une thèse importante : ce n'est pas l'effet d'avoir un père incarcéré qui a un effet sur les enfants, mais le regard que la société porte sur ces enfants (Johnston and Sullivan, 2016; Sullivan, 2019). Cette perspective déplace la question de la pathologie individuelle vers les mécanismes sociaux de stigmatisation.

Une autre différence fondamentale existe entre la famille choisie et la famille telle qu'entendue par l'administration pénitentiaire. Au parloir, on est appelé « famille X », désignation administrative qui ne correspond pas nécessairement aux réalités affectives. La prison et l'incarcération, comme d'autres moments de choc dans la vie, créent aussi des familles de substitution, des familles qu'on choisit, qui ne correspondent pas forcément aux liens de sang mais aux solidarités effectives.

3.2 L'espace des parloirs : un impensé de la recherche

L'espace des parloirs est assez peu abordé dans la recherche carcérale, alors qu'il constitue un lieu central dans l'expérience de l'incarcération élargie. Ricordeau a commencé à visiter un proche dans les années 2000, période où elle a pris conscience de cette absence criante dans la littérature. Chaque année, 500 000 personnes ont un proche incarcéré en France, ce n'est donc pas du tout anecdotique. C'est même une expérience extrêmement banale quand on vient à la question des quartiers populaires. Une expérience peut être statistiquement marginale à l'échelle nationale mais ne pas l'être du tout selon où on met la focale géographique et sociale.

Les parloirs constituent des espaces de sociabilité spécifiques, marqués par des règles implicites et des formes d'échange particulières. La sociabilité passe beaucoup par la cigarette, par exemple. Les briquets circulent de proche en proche, constituant des formes d'échange et de solidarité. Ricordeau raconte qu'on lui a passé un briquet car elle n'en avait plus et devait repartir avec six

heures de temps de trajet devant elle. Elle a gardé ce briquet en témoin depuis. Ces espaces sont donc aussi des espaces de transaction, même si évidemment les personnes détenues sont pauvres en objets, ce qui rend ces échanges d'autant plus signifiants².

3.3 Mensonges, omissions et éthique de la discrédition

Une troisième dimension essentielle de la réflexivité méthodologique tient au fait que les enquêtés peuvent mentir ou dissimuler certains aspects de leur expérience. L'autrice a ainsi réalisé qu'un·e enquêté·e avait peut-être déformé la réalité, car être détenu·e ou avoir un proche incarcéré peut être vécu comme une expérience honteuse. Mais cette prise de conscience au sujet de leurs mensonges ou de leurs stratégies d'évitement l'a également amenée à réfléchir à ses propres mécanismes : ses manières de taire ou de transformer certaines dimensions de son expérience, notamment dans sa thèse où elle modifiait les noms et les lieux afin de protéger l'anonymat des personnes.

Cette réflexion engage une éthique de la discrédition et de la solidarité. Il faut réfléchir en termes d'éthique sur ce qui peut être dit à l'extérieur et ce qui doit rester tu, ce qui doit rester comme terme de solidarité entre proches mais pas entrer dans la sphère publique. Les profils de détenus sont habitués à être interrogés. En effet, ils passent beaucoup de temps à se mettre en récit pendant les échanges avec co-détenus, lors du procès, avec les comités pour remises de peines. Ce sont des gens qui ont l'habitude de se mettre en récit, ce qui pose des questions spécifiques sur la relation d'enquête.

Ricordeau souligne un principe éthique fondamental : ce n'est pas parce qu'on sait quelque chose qu'on doit en parler. Si on sait comment les téléphones passent, comment circulent les drogues, on ne doit pas le dire. Il existe une différence fondamentale entre le travail de recherche et le travail de police. Dans ses entretiens, elle ne mettait pas dans le guide d'entretien et ne demandait jamais la raison de l'incarcération ; mais cela venait souvent des enquêtés eux-mêmes. Plus largement, elle essayait de rappeler aux personnes qu'elles pouvaient garder une intimité et qu'elles n'étaient pas obligées de tout dire.

2. Il est essentiel de souligner que l'espace des parloirs demeure très peu étudié dans la recherche carcérale, alors même qu'il constitue un lieu central de l'expérience de l'« incarcération élargie ». Les travaux de Ricordeau ont joué un rôle majeur en rendant visible cet angle mort, en rappelant qu'environ 500 000 personnes ont un proche incarcéré chaque année en France — une réalité statistiquement minoritaire à l'échelle nationale, mais extrêmement banale dans les quartiers populaires (voir notamment Ricordeau (2012) pour un travail sur cette question des parloirs, Ricordeau (2008) pour un article sur la question des détenus et de leurs proches).

Cela dit, et sans remettre en cause la nécessité ni la légitimité de ces recherches, focaliser presque exclusivement l'attention sur l'expérience des proches peut produire un autre effet d'invisibilisation : celui de laisser encore une fois dans l'ombre la parole et la position des personnes incarcérées elles-mêmes, en particulier la grande majorité des détenus [hommes, jeunes, souvent racisés, majoritairement issus des classes populaires] qui demeurent très peu représentés dans les productions savantes ou publiques.

Il ne s'agit évidemment pas d'opposer ces perspectives, ni de relativiser l'impact massif de la détention sur les familles, qu'elles soient de sang ou de cœur. Les approches issues de femmes, de conjointes, de mères, souvent pionnières et indispensables, ouvrent des espaces analytiques fondamentaux. Mais la position sociale et institutionnelle des proches est spécifique, et ne se substitue pas à celle des détenus eux-mêmes. Développer uniquement cette focale risque de reproduire ce que la prison produit structurellement : faire parler “autour” des détenus plutôt que de les laisser parler.

C'est pourquoi des travaux qui mobilisent l'expérience directe de l'incarcération, comme la thèse de Mikael Kazgandjian, sont si importants (Kazgandjian, 2024). En s'enracinant dans une ethnographie menée de l'intérieur, dans la lignée de la convict criminology, de Goffman, Becker, Garfinkel ou encore des études critiques de la pénalité, ce type de recherche ouvre un accès rare et précieux à la prison telle qu'elle est vécue et interprétée de l'intérieur par les prisonniers eux-mêmes. Ces approches permettent de saisir les logiques quotidiennes, les formes d'adaptation, la violence ordinaire, les tensions entre démocratie et autoritarisme, ainsi que les zones d'arbitraire constitutives de l'institution : autant de réalités difficilement observables depuis l'extérieur.

Je dirai que les deux perspectives sont nécessaires, mais ne doivent pas être confondues : l'expérience des proches éclaire les effets périphériques, relationnels, émotionnels et matériels de la détention ; l'expérience des détenus éclaire la structure interne, les logiques réelles du pouvoir, les pratiques institutionnelles et les conditions de vie carcérales. C'est certainement dans leur articulation [et non dans la substitution de l'une à l'autre] que se construit une compréhension réellement complète de la prison.

4 Traces matérielles et hiérarchies mémorielles

4.1 Dématérialisation et objets du parloir

La question des traces matérielles de l'expérience carcérale se pose de manière de plus en plus aiguë avec la dématérialisation des communications. De moins en moins on envoie des lettres, des cartes postales. Cela interroge de quelle façon on garde traces de ces vies, de nos vies. Ce qui reste derrière une vie de parloir, ce sont aussi des objets qui ne sont pas censés exister : objets fabriqués artisanalement, souvent avec les moyens du bord. Ricordeau montre par exemple des pins représentant des mains derrière les barreaux, faits avec de la mie de pain. Ces objets témoignent d'une créativité contrainte et d'une volonté de laisser une trace matérielle malgré l'interdiction et la pauvreté matérielle.

4.2 Mémoires légitimes : l'exemple des Décembristes

La question de la mémorisation des proches de détenus révèle des hiérarchies dans les mémoires considérées comme légitimes. Un exemple historique illustre cette possibilité de reconnaissance : les Décembristes en Russie³. Un monument aux épouses des Décembristes existe à Irkoutsk⁴, célébrant les femmes qui ont suivi leurs maris dans les lieux de détention et d'enfermement. On met en lumière ces femmes, l'aspect sacrificiel de leur loyauté et dévouement. Cet exemple montre qu'une mémorisation des proches de détenus est possible, mais elle reste exceptionnelle et liée à des contextes politiques spécifiques.

4.3 Mémoires effacées : Marin County Civic Center

L'exemple du *Marin County Civic Center* en Californie illustre à contrario l'effacement de certaines mémoires de l'enfermement, particulièrement celles liées aux luttes radicales. Ce bâtiment administratif aujourd'hui paisible fut, en 1970, le théâtre d'une prise d'otage menée par Jonathan Jackson, âgé de dix-sept ans, qui tenta de libérer les « Soledad Brothers », dont son frère George Jackson. L'opération se solda par un échec : quatre personnes furent tuées, dont Jonathan Jackson et le juge Harold Haley, et trois autres furent grièvement blessées. Dans la semaine qui suivit, George Jackson fut assassiné par des gardiens à la prison de San Quentin. Cet épisode marque également le début de la criminalisation d'Angela Davis, accusée puis finalement acquittée.

Malgré son importance dans l'histoire des luttes menées par les prisonniers africains-américains, l'événement est aujourd'hui totalement invisibilisé dans le récit institutionnel du bâtiment. Le complice Ruchell Magee, libéré en 2023 après soixante-sept ans de détention, est quant à lui décédé quatre-vingt-un jours après sa sortie. Dans les semaines qui suivirent la mort de George Jackson, eut lieu la mutinerie d'Attica, la plus grande mutinerie carcérale américaine, avec des revendications explicitement dirigées contre le racisme. Un représentant des Black Panthers vint négocier avec les détenus quelques jours après. Toute cette séquence historique majeure reste effacée de la mémoire institutionnelle.

4.4 Patrimonialisation sélective en Europe

Cette invisibilisation contraste avec la patrimonialisation sélective des prisons européennes, mais révèle aussi des limites similaires. À Montluc (Lyon), la mémoire des résistants est honorée, celle des femmes détenues reconnue avec une empathie particulière pour les mères avec enfants, mais les populations pauvres issues de l'immigration et de l'histoire coloniale restent totalement effacées. Un paradoxe émerge : les proches n'ont jamais accès à la détention, même lors de

3. Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Insurrection_d%C3%A9cembriste

4. <https://fr.freepik.com/photos>

décès, sauf lors de la patrimonialisation ; mais le cas échéant, sans médiation appropriée pour ces publics.

Le cas d'Alcatraz aux États-Unis présente des caractéristiques similaires. Il existe un enjeu de mémoire des terres amérindiennes sur l'île, avec un peu plus de pédagogie et de transmission sur cette question. Par contre, il n'y a pas du tout d'explication sur la question des parloirs – les visiteurs passent rapidement sur cet endroit, et on n'aborde donc pas la question des proches de détenus. On voit toujours le rôle du tourisme, qui transforme ces lieux en spectacle et en activité familiale de sortie, sans véritablement considérer les mémoires multiples et conflictuelles qui s'y inscrivent.

5 Relations entre proches : hiérarchies, règles et solidarités complexes

5.1 Hiérarchies reproduites et règles de sociabilité

Les relations entre proches de détenus sont très marquées par les hiérarchies de l'intérieur. La première règle que l'on apprend en tant que proche de détenus est de ne pas parler avec n'importe qui et de ne pas ramener des problèmes à l'intérieur. Ces règles de sociabilité implicites structurent fortement les interactions au parloir. On ne parle pas avec des proches sans avoir été présenté. Les hiérarchies sont liées au type de délit et de crime : si vous acceptez des services d'un autre proche, vous devez ensuite quelque chose, créant des relations d'obligation. De même, si on parle avec le proche d'un pointeur (délinquant sexuel), là où à l'intérieur on n'est pas censé parler aux pointeurs, cela peut poser problème à l'intérieur.

Cette reproduction des hiérarchies carcérales à l'extérieur pose des questions sur les possibilités de mobilisation collective. Si vous vous mobilisez à l'extérieur (sitting, manifestations, etc.) cela peut créer des problèmes à l'intérieur pour votre proche. Cela interroge la question de l'individualisation des peines. Ricordeau, avec Charbit, J., a travaillé sur les syndicats de prisonniers et ces questions de mobilisation collective dans un contexte de répression (Charbit and Ricordeau, 2015).

5.2 Solidarités : une notion à complexifier

Rétrospectivement, Ricordeau n'est plus sûre qu'elle emploierait encore le terme de « solidarité » de la manière dont elle l'a fait dans sa thèse, notamment sur la question LGBTQIA+. Elle pense qu'il faut complexifier cette notion. Beaucoup de solidarités ne sont pas voulues mais attendues ; beaucoup de solidarités sont subies plutôt que choisies. La question de genre est ici ultra importante : les femmes sont particulièrement assignées à ces rôles de solidarité, de soutien, de maintien du lien.

Elle pense néanmoins qu'il y avait besoin de mettre en avant cette question de solidarité dans un premier temps, pour qu'elle puisse ensuite être approfondie et complexifiée dans les recherches futures. Car il existe aussi des formes de sororité mais également des formes de concurrence – avec la belle-famille, par exemple, ou entre proches qui se sentent investis d'une mission particulière et peuvent entrer en rivalité sur qui est le plus dévoué, qui fait le plus de sacrifices.

5.3 Terminologies convergentes

Plusieurs chercheuses et chercheurs ont développé des formulations qui disent des choses assez proches sur cette extension de l'expérience carcérale au-delà des murs. Ricordeau parle de « peines invisibles ». Caroline Touraut a développé le concept d'« expérience carcérale élargie »⁵. À partir d'une enquête par entretiens, Touraut montre que la peine de prison déborde largement

5. Touraut, C. (2009). *L'expérience carcérale élargie : dynamiques du lien et identités à l'épreuve de l'incarcération d'un proche*. Thèse de doctorat. <https://theses.fr/2009LY020107>.

la personne incarcérée : elle implique les proches dans une série de pratiques, d'épreuves et d'ajustements qui constituent une véritable expérience carcérale vécue « hors les murs ». Malgré certaines mesures favorisant le maintien des liens, son analyse historique, juridique et sociologique révèle que la politique pénitentiaire à l'égard des proches reste paradoxale et largement insuffisante. Elle met également en évidence la diversité des formes de soutien et la complexité des échanges qui structurent ces relations à distance, marquées par des rapports de pouvoir, des formes de contrôle mutuel et des négociations identitaires. Contre une lecture purement altruiste, Touraut montre que l'incarcération reconfigure les liens autant qu'elle éprouve celles et ceux qui les maintiennent (Touraut, 2009b,a).

D'autres encore, parlent de « l'autre peine ». Ces terminologies convergent pour désigner une même réalité : l'extension des effets de l'incarcération bien au-delà de la personne formellement condamnée.

6 Visibilité : entre reconnaissance et contrôle accru

6.1 L'ambivalence de la reconnaissance

Ricordeau souligne qu'il n'est pas sûr qu'être visible et pris en compte soit toujours positif pour les personnes concernées. On peut craindre que plus de visibilité ne signifie aussi plus de contrôle, plus de contraintes. Elle a observé cette évolution de façon plus avancée aux États-Unis, où il existe tout un système économique qui tire profit de l'existence et de la visibilisation des proches. Cette visibilité n'est pas simplement une reconnaissance, mais peut devenir un vecteur d'extraction économique et de contrôle social.

Cette réflexion fait écho à ce que Didier Eribon développe dans *Retour à Reims* : une certaine liberté existe dans la marge, qui se perd une fois qu'on est reconnu et intégré dans les dispositifs institutionnels (Eribon, 2009). L'invisibilité comporte des coûts évidents, mais la visibilité n'est pas nécessairement émancipatrice si elle s'accompagne de nouvelles formes de contrôle et d'exploitation.

6.2 Extractivisme économique et privatisation

Aux États-Unis, on n'a plus de parloir matérialisé dans de nombreuses prisons, remplacé de plus en plus par des tablettes et des vidéoconférences. Si la famille n'a pas d'ordinateur, elle doit se déplacer à la prison pour utiliser un ordinateur payant de là-bas, toujours en vidéoconférence. S'ajoutent des services de bus payants, des services liés aux communications extrêmement coûteux. Ce système d'extractivisme économique se développe précisément au moment où les proches deviennent plus visibles et reconnus.

Les services destinés aux proches se sont développés : garde des enfants pendant que la mère visite, par exemple. Au début, ces services étaient assurés par des associations. Maintenant, tout s'est privatisé. De pair avec cette privatisation va une pathologisation des proches de détenus. En tant qu'association, on commence à dire qu'il faut faire un accompagnement à la parentalité, aux relations de couples, comme si le problème résidait dans les défaillances individuelles plutôt que dans le système carcéral lui-même. Une fois que tout s'institutionnalise et se professionnalise pour certains, tous ces liens sociaux sont redéfinis sous le prisme de l'intervention sociale et de la marchandisation.

7 Conclusion : éthique de la recherche et engagement politique

Questions directrices Réfléchir à l'éthique de la recherche sur les populations criminalisées implique de se demander, à chaque étape, si nos travaux contribuent à renforcer ou à affaiblir le système carcéral. Cette interrogation centrale doit s'accompagner d'une attention constante au respect de l'agentivité des personnes concernées : s'agit-il de produire une connaissance qui

ouvre des espaces de contestation, de remise en question des pratiques administratives, ou au contraire, risquons-nous de livrer des informations susceptibles d'être utilisées pour étendre le contrôle institutionnel ? Le principe fondamental rappelé par Ricordeau est clair : le travail de recherche n'est pas un travail de police. Le fait de disposer d'une information n'implique pas qu'elle doive être publiée ou rendue visible ; maintenir certaines choses cachées ou dissimulées peut être non seulement justifiable, mais aussi constituer une forme de protection indispensable.

Extractivisme de savoirs Cette réflexion conduit également à interroger les formes d'extractivisme de savoirs que la recherche peut perpétuer. Produisons-nous de la connaissance en captant des récits, des expériences et des trajectoires sans véritable retour pour celles et ceux qui les partagent ? Ou cherchons-nous, malgré l'asymétrie structurelle de la relation d'enquête, à construire des formes possibles [bien que limitées] de collaboration⁶ ? La dimension de genre est ici cruciale : les femmes sont très souvent placées dans la position de témoigner, de porter les récits de leur propre vécu et de celui de leurs proches, tandis que les hommes (souvent chercheurs ou théoriciens) occupent plus fréquemment la place de ceux qui analysent et produisent les discours interprétatifs. Cette division genrée du travail intellectuel doit être explicitement nommée et constamment mise en question.

6. La critique décoloniale montre que les sciences sociales occidentales ne sont pas de simples descriptions du monde, mais des dispositifs historiquement situés, façonnés par des rapports de domination. Quijano a souligné que la modernité européenne produit non seulement une hiérarchie politique et raciale, mais aussi épistémique, légitimant certains groupes comme producteurs de savoir et réduisant d'autres à de simples objets à connaître. La colonialité du savoir désigne ce processus par lequel l'Europe se pose comme centre exclusif du vrai, reléguant les épistémologies non européennes au statut de traditions « non scientifiques », « culturelles » ou « locales ». Certains ont tenté de rompre ce monopole en construisant des savoirs co-produits avec les groupes subalternisés, mais force est de constater que les sciences sociales occidentales restent structurellement organisées pour produire du savoir sur les autres, rarement avec eux et presque jamais depuis leur cadre. La « *hybris du point zéro* » désigne cette illusion d'objectivité universelle masquant la position située [blanche, occidentale, bourgeoise] du chercheur (Mignolo, 2001, 2013; de Sousa Santos, 2016; Castro-Gómez, 2010; Fals-Borda, 2009; Escobar and Restrepo, 2009).

Appliquer cette grille à la recherche sur le monde carcéral revient à reconnaître une évidence : les prisonniers et les personnes racisées des classes populaires occupent, dans l'ordre académique, la même place que les peuples colonisés dans l'ordre impérial : objets d'étude, rarement [jamais] sujets épistémiques. Et ce même lorsque les chercheur·euses travaillent avec empathie, engagement ou proximité sociale, la structure reste inchangée : ce sont toujours les universitaires [racisés ou non, proches de détenus ou non] qui recueillent les récits, interprètent, théorisent, publient et signent, tandis que les personnes incarcérées restent privées de toute capacité institutionnelle à produire ou diffuser leurs propres savoirs. Leur parole demeure emprisonnée : matériellement par l'institution, symboliquement par les cadres académiques. On se retrouve ainsi [comme aujourd'hui ou lors de tout séminaire], à être un.e ou deux personnes racisé.es, dans un cadre majoritairement blanc, entouré.e.s d'une vingtaine de chercheurs blancs, à parler de la réalité de nos frères et sœurs emprisoné.es. [***]

C'est à partir de cette compréhension que j'examine aussi ma propre démarche. J'entreprends aujourd'hui un travail doctoral sur le monde carcéral, dans ma position de *proche de détenus*, selon la formulation de Ricordeau. De dominant donc, de mec de dehors, si on me demande. Mais, malgré cette proximité biographique, je reste [nous restons] du côté des dominants : ceux qui ont la possibilité institutionnelle d'écrire, de publier, de théoriser, d'être lus. Même en tant qu'homme racisé, même conscient des frontières sociales que j'ai pu franchir, j'écris depuis l'extérieur des murs, depuis la position de celui qui a eu la chance [ou la contingence] d'être du bon côté, dehors.

Et si je veux croire [parce qu'il le faut, et qu'il faut bien réussir à dormir quelques soirs] à la possibilité, à la probabilité non nulle de la réalisation d'une collaboration, ou au moins d'une brèche dans la structure extractive du savoir, je dois reconnaître que cette possibilité est incertaine, fragile, probablement marginale voire inexistante. La colonialité du savoir ne se contourne pas par la seule volonté individuelle ; elle s'infiltre dans les méthodes, les institutions, les modes de reconnaissance académique, dans notre propre manière de formuler des problèmes et d'ordonner les récits. Ainsi, si [tant que maintenant] je poursuis ce projet, c'est en sachant que ma marge, si existante, est étroite : que la collaboration ne sera jamais symétrique, que je ne pourrai pas annuler les rapports de pouvoir mais seulement essayer d'en réduire les effets, et que la responsabilité éthique consiste moins à prétendre « donner la parole » qu'à ne pas confisquer ce qui pourrait, même faiblement, s'énoncer depuis les marges.

En ce sens, travailler depuis la prison, en tant que prisonnier·e·s [comme le font Kazgandjian (2024) et autres héritiers de la convict criminology], n'est pas seulement une contribution scientifique ou un simple changement de focale, mais une remise en cause radicale de l'ordre épistémique. C'est peut-être là que réside la seule voie réellement décoloniale et émancipatrice ; seule possibilité d'une recherche non extractive sur la question de la prison et de nos frères et sœurs emprisonné.es.

Navigation entre contraintes et engagement S'engager politiquement dans la recherche requiert de naviguer avec prudence entre les contraintes institutionnelles, académiques et professionnelles, tout en cherchant à préserver l'intégrité de cet engagement. La liberté académique n'est pas distribuée de manière égale : la manière dont elle peut être exercée dépend largement du statut du chercheur ou de la chercheuse. Les stratégies de publication jouent un rôle ambivalent : elles permettent aux jeunes chercheur·euses de se faire une place dans l'espace académique, mais peuvent également les amener à des compromis sur leurs objets, leurs méthodologies ou leur positionnement politique. Ricordeau souligne néanmoins une évolution notable : lorsqu'elle travaillait à sa thèse en tant qu'abolitionniste, elle se sentait relativement isolée. Aujourd'hui, elle rencontre de plus en plus de jeunes chercheurs et chercheuses qui se revendiquent de l'abolitionnisme, signe d'un déplacement progressif du champ.

Nécessité de réflexivité Enfin, il existe une nécessité urgente de repenser nos champs de questionnement, nos libertés académiques et la manière dont nous conduisons nos recherches. Les trajectoires professionnelles, les formes de précarité ou au contraire la stabilité des statuts influencent profondément les choix de recherche, les stratégies de publication et les orientations théoriques. Cette influence doit être pensée comme un élément constitutif de la production scientifique, et non comme un bruit extérieur. Ricordeau rappelle d'ailleurs que ne plus être statutaire, paradoxalement, peut ouvrir une forme de liberté : la liberté de poursuivre des objets et des positions moins dictés par les impératifs académiques, plus alignés sur des engagements politiques assumés. L'éthique de la recherche se joue donc autant dans les principes que l'on se donne que dans les conditions matérielles et institutionnelles qui façonnent la possibilité même de les mettre en œuvre.

Références

- Biondi, K. (2016). *Sharing this walk : An ethnography of prison life and the PCC in Brazil*. UNC Press Books.
- Brown, M. (2009). The culture of punishment : Prison, society, and spectacle. In *The Culture of Punishment*. New York University Press.
- Castro-Gómez, S. (2010).
- Charbit, J., Morisse, S., and Ricordeau, G. (2024). *Brique par brique, mur par mur : Une histoire de l'abolitionnisme pénal*. Lux éditeur.
- Charbit, J. and Ricordeau, G. (2015). Syndiquer les prisonniers, abolir la prison. l'association syndicale des prisonniers de france. *Champ pénal/Penal field*, 12.
- de Sousa Santos, B. (2016). *Épistémologies du Sud : mouvements citoyens et polémique sur la science*. Desclée de Brouwer.
- Eribon, D. (2009). *Retour à Reims : Une théorie du sujet*. Fayard.
- Escobar, A. and Restrepo, E. (2009). Anthropologies hégémoniques et colonialité. *Cahiers des Amériques latines*, (62) :83–95.
- Fals-Borda, O. (2009). *Cómo investigar la realidad para transformarla*. Clacso.
- Johnston, D. and Sullivan, M. (2016). *Parental incarceration : Personal accounts and developmental impact*. Routledge.
- Kazgandjian, M. (2024). *Une ethnographie de la prison : socio-anthropologie comparée de la condition carcérale en France et en Italie*. PhD thesis, Paris, EHESS.

- Mignolo, W. (2001). Géopolitique de la connaissance, colonialité du pouvoir et différence coloniale.
- Mignolo, W. (2013). Géopolitique de la sensibilité et du savoir.(dé) colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique. *Mouvements*, 73(1) :181–190.
- Ricordeau, G. (2005). *LES RELATIONS FAMILIALES À L'ÉPREUVE DE L'INCARCÉRATION* solidarités et sentiments à l'ombre des murs. PhD thesis, Université Paris-Sorbonne-Paris IV.
- Ricordeau, G. (2008). *Les détenus et leurs proches*. Autrement.
- Ricordeau, G. (2012). Entre dedans et dehors : les parloirs. *Politix*, 97(1) :101–123.
- Ricordeau, G. (2019). *Pour elles toutes*. Lux éditeur.
- Ricordeau, G. (2021). *Crimes et Peines. Penser l'abolitionnisme pénal avec Nils Christie, Louk Hulsman et Ruth Morris*. Grevis.
- Ricordeau, G., Néméh-Nombré, P., Peoples, F. L. F., Tasasha, H., Marshall, Y., May, M., McQuade, B., Neocleous, M., Rasmussen, C., Rigakos, G. S., et al. (2023). *1312 raisons d'abolir la police*. Lux Éditeur.
- Sullivan, M. (2019). A qualitative analysis of children of incarcerated parents in the united states. *Criminologie*.
- Touraut, C. (2009a). Entre détenu figé et proches en mouvement.«l'expérience carcérale élargie» : une épreuve de mobilité. *Recherches familiales*, 6(1) :81–88.
- Touraut, C. (2009b). *L'expérience carcérale élargie : Dynamiques du lien et identités à l'épreuve de l'incarcération d'un proche*. PhD thesis, Lyon 2.